



Procès-verbal de la 51^{ème} assemblée générale ordinaire de l'ASCP

Vendredi le 28 mai 2021 à 11h00, au Centre opérationnel de l'ASCP, 8304 Wallisellen
En raison de la situation de Covid-19 avec le vote écrit/numérique, sans membres présents.

Présidence: Beat Capelli, président de l'ASCP

Procès-verbal: Alexandra Kunz, Centre opérationnel de l'ASCP

Ordre du jour:

1. Constatations du président
2. Élection de la rédactrice du procès-verbal
3. Procès-verbal de la 50^{ème} assemblée générale 2020
4. Rapports annuels 2020
 - 4.1 Rapport annuel du Président de l'Association
 - 4.2 Rapport annuel du Président de la section Romands avec comptes annuels
 - 4.3 Rapport sur la formation professionnelle
5. Acceptation des comptes annuels et décharge
 - 5.1 Approbation des comptes annuels et de l'affectation de l'excédent
 - 5.2 Décharge
6. Budget de l'exercice 2021
7. Décision concernant les cotisations des membres pour 2022

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui se poursuit et en application de l'ordonnance 2 sur les mesures de lutte contre le coronavirus (COVID-19), la 51^{ème} assemblée générale ordinaire 2021 se tient de nouveau et pour la deuxième fois sous forme numérique sans présence physique des membres.

Le président souhaite une cordiale bienvenue aux membres du comité présents de même qu'au madame Kunz de Centre opérationnel de la 51^{ème} assemblée générale ordinaire 2021.

Le président constate que l'invitation officielle à l'assemblée générale 2021 a été faite par l'envoi de la circulaire du 16 avril 2021, conformément à l'art. 9 ch. 2 des statuts de l'ASCP, avec délai jusqu'au 30 avril 2021 pour soumettre des propositions, en application de l'art. 9 ch. 8 des dits statuts. Ce délai statutaire pour soumettre des propositions écrites n'a pas été utilisé.

1. Constatations du président

Le président constate que depuis que la crise du coronavirus s'est déclarée, plus d'une année entière a passé et que contrairement aux attentes, l'assemblée annuelle d'aujourd'hui est déjà la deuxième à devoir se tenir sous une forme numérique.

Autrement dit: l'événement de l'AG de la branche appréciée par les membres doit à nouveau être annulée définitivement.

En conclusion, le président souhaite une fois de plus à tous les membres industriels et commerçants de rester en bonne santé et de garder un esprit d'entreprise incorrigible avec beaucoup d'idées innovantes et d'actions créatrices. Dans ses considérations ultérieures, le président exprime sa conviction entrepreneuriale selon laquelle précisément la pandémie de COVID-19 encourage les entreprises, jusqu'à nouvel ordre, à faire preuve de flexibilité, de créativité et d'esprit inventif!



Il exprime officiellement ses remerciements au centre opérationnel à Wallisellen, sous la conduite du Madame Kunz pour la politique d'information correspondant aux besoins de la branche au cours des mois écoulés de même que pour l'organisation de l'assemblée générale 2021 sous forme numérique conformément à l'ordonnance et aux statuts.

Le président ouvre l'assemblée générale 2021 par les constatations suivantes:

- 28 membres ont fait usage de la possibilité de voter au sujet des points statutaires de l'ordre du jour par écrit/mail (11) ou par la voie électronique (17);
- 28 bulletins de vote ont été reçus conformément à l'ordonnance et au statuts;
- la majorité absolue pour les propositions ne demandant pas de quorum statutaire s'établit donc à 15 voix;
- aucune proposition des membres industriels et commerçants ou de la section francophone n'a été soumise dans les délais;
- aucune modification des points de l'ordre du jour n'a été demandée, l'ordre du jour est donc déterminant tel qu'il a été publié.

2. Élection de la rédactrice du procès-verbal

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 27 non: 0 abstentions: 1

Résultat du vote: Mme Alexandra Kunz a été élue à l'unanimité moins une abstention.

3. Procès-verbal de la 50^{ème} assemblée générale 2020

Le président constate que selon le procès-verbal, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 28 non: 0 abstentions: 0

Résultat du vote: Le procès-verbal a donc été adopté à l'unanimité.

4. Rapports annuel 2020

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 28 non: 0 abstentions: 0

Résultat du vote: Les rapports annuels du président de l'ASCP, du responsable de la formation professionnelle et du président de la section Romands ont été approuvés à l'unanimité, sans abstention.



5. Approbation des comptes annuels et décharge

5.1 Approbation des comptes annuels et de l'affectation de l'excédent

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 28 non: 0 abstentions: 0

Résultat du vote: Le compte annuel 2020 ont donc été approuvés avec 28 voix pour et 0 abstentions, et l'excédent de 496,62 CHF est ajouté au compte courant.

5.2 Décharge

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 27 non: 0 abstentions: 1

Résultat du vote: La proposition de donner décharge à donc été approuvée avec 1 abstentions. Décharge a donc été donnée aux membre du comité ainsi qu'au Centre opérationnel et le comptabilité pour l'exercice 2020 de l'Association.

6. Budget de l'exercice 2021

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 28 non: 0 abstentions: 0

Résultat du vote: Le budget proposé pour 2021 est approuvé par 100% des suffrages exprimés avec 0 abstentions.

7. Décision concernant les cotisations des membres pour 2022

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 28 non: 0 abstentions: 0

Résultat du vote: Le maintien des cotisations des membres pour 2022 est adopté 28 des suffrages exprimés avec 0 voix d'opposition.

Le président exprime ses remerciements pour la préparation professionnelle de la 51^{ème} assemblée générale ordinaire 2021. Il clôture pour la deuxième fois une assemblée générale des membres sous une forme numérique en souhaitant expressément le retour à la normalité en 2022.

Le président clôt l'assemblée à 11h15.

Le président:


Beat Capelli

La rédactrice du procès-verbal:


Alexandra Kunz / Centre opérationnel de l'ASCP